

Terrain à bâtir de 773 m² entièrement viabilisé, situé sur la commune de Couesmes-Vaucé, à 10 km de Gorrion N I

EXCLUSIF



INFORMATION

| | |
|--------------|--------------------|
| Ville: | Couesmes-Vaucé |
| Département: | Mayenne |
| Ch: | 0 |
| SdB: | 0 |
| Surface: | 0 m ² |
| Terrain: | 773 m ² |

RÉSUMÉ

LOT n° 1 - Construisez votre maison à la campagne ! Situé à 10 km de Gorrion, 10 km d'Ambrières-les-Vallées, 20 km de Mayenne et proche du parc naturel régional de Normandie-Maine, ce terrain faisant partie d'un ensemble de 9 lots est entièrement viabilisé : eau, électricité, assainissement et voirie.

À la campagne, mais sans être isolé, idéal pour construire le projet d'une vie au calme dans un cadre idyllique.



DPE

DPE non requis.

NB. Les prix cités font référence à des transactions en euros. Les fluctuations des taux de change ne sont pas de la responsabilité de l'agence ou de ceux qui la représentent. L'agence et ses représentants ne sont pas autorisés à faire ou donner des garanties relatives à la propriété. Ces indications ne font pas partie d'une offre ou d'un contrat et ne doivent pas être considérées comme des déclarations ou des représentations de faits, mais comme une représentation générale de la propriété. Toutes les superficies, les mesures ou les distances sont approximatives. Les textes, photographies et plans sont seulement donnés à titre indicatif et ne sont pas nécessairement complets. Leggett n'a pas testé tous les services, équipements ou installations et ne peut donc pas en garantir les spécificités.

Les informations pour les achats hors-plan sont donnés à titre indicatif seulement. La finition de la propriété peut varier. Les acheteurs sont invités à engager un spécialiste pour vérifier les plans et les spécifications énoncées dans leur contrat d'achat avec le promoteur.



DESCRIPTION

Le règlement de copropriété prévoit notamment que :

- Il n'a pas été fixé de règles particulières d'implantation des constructions les unes par rapport aux autres.
- L'emprise au sol ne devra pas dépasser 40 % de la surface des lots.
- Les constructions ne devront pas avoir plus d'un étage droit sur rez-de-chaussée et leur hauteur ne pourra pas dépasser plus de 6 mètres à l'égout du toit, ni 11 mètres au faitage.

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr>

TAXES LOCALES

Taxe habitation: EUR

NOTES